

**MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 11 MAI 2016**

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 11 mai 2016 à 9h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, Maire	Ville de Blainville
Madame Marlene Cordato, Mairesse	Ville de Boisbriand
Madame Odette Fillion, Conseillère substitut	Ville de Bois-des-Filion
Madame Lynn Dionne, Mairesse	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, Mairesse	Ville de Rosemère
Madame Sylvie Surprenant, Mairesse	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, Maire de la Ville de Bois-des-Filion.

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général MRC de Thérèse-De Blainville

2016-05-096

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 11 mai 2016 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet.

2016-05-097

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Odette Fillion
Conseillère substitut Ville de Bois-des-Filion

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit :

1. **OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2016**
4. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL**
 - 4.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 11 mai 2016
 - 4.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 14 avril au 11 mai 2016;
 - 4.3. **Dépôt** – Rapport d'activités du directeur général – Mois d'avril 2016
 - 4.4. **Résolution** – Autorisation - Transmission du rapport financier 2015 au MAMOT

- 4.5. **Résolution** – Documentaire sur le Patrimoine bâti
Conception et rédaction des textes – Usage de voix hors champ – Octroi de mandat
- 4.6. **Avis de motion** – Projet de règlement 16-02 - Responsabilités et pouvoirs
Directeur général et Secrétaire-trésorier
5. **AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE**
 - 5.1. **Résolution** - Demande d'émission de certificat de conformité
 - i) Blainville : #1423-10
 - ii) Bois-des-Filion : #6244
 - iii) Rosemère : #801-21; #803-06
 - iv) Sainte-Anne-des-Plaines : #860-61
 - v) Sainte-Thérèse : #1200-45 N.S. & #1200-44 N.S.
 - 5.2. **Avis de motion** – Projet de règlement 16-03 - Modification du Schéma d'aménagement et de développement afin de modifier les dispositions réglementaires applicables pour les zones inondables identifiées dans les secteurs des rues Bellerive et Skelton, Ville de Rosemère
6. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC**
 - 6.1. **Résolution** – Amendement à un prêt FLI
7. **DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS**
 - 7.1. **Résolution** – Aide financière compensatoire 2015-2016 pour le maintien des actifs de la Route Verte
 - 7.2. **Résolution** – Autorisation – Conseil de la culture des Laurentides – Mise en place d'un circuit d'ateliers d'artistes dans les 7 villes de la MRC pendant les journées de la culture
8. **SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE**
 - 8.1. **Dépôt** – Rapport synthèse des statistiques d'interventions en Sécurité incendie de 2015
 - 8.2. **Résolution** – Architecture – P25 - Octroi de mandat
9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-098 **OBJET :** Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2016

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Madame Lynn Dionne
Mairesse Ville de Lorraine

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 13 avril 2016, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-099 **OBJET :** Dépôt de la liste de la correspondance au 11 mai 2016

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 11 mai 2016 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2016-05-100 **OBJET :** Adoption des comptes payés et à payer du 14 avril au 11 mai 2016

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 14 avril 2016 au 11 mai inclusivement, répartis comme suit : 27 982.19\$ payés et 105 545.70 \$ à payer pour un grand total 133 527.89 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-101 **OBJET :** Dépôt du rapport d'activités du directeur général – Mois d'Avril 2016

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, le rapport d'activités pour le mois d'avril 2016 du directeur général et secrétaire-trésorier.

2016-05-102 **OBJET :** Autorisation – Transmission du rapport financier 2015 au MAMOT

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

D'accepter le rapport financier, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015, tel que présenté par la firme Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L. lors de la séance du 11 mai 2016;

QUE le directeur général est autorisé à transmettre le rapport financier 2015 au MAMOT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-103 **OBJET :** Documentaire sur le Patrimoine bâti – Conception et rédaction des textes – Usage de voix hors champ – Octroi de mandat

ATTENDU la résolution numéro 2016-03-042 ayant pour objet « La production d'un documentaire sur le patrimoine bâti de la MRC de Thérèse-De Blainville – Octroi de mandat à la Télévision des Basses-Laurentides (TVBL) »;

ATTENDU QUE dans l'offre de services de la Télévision des Basses-Laurentides (TVBL), la conception, la rédaction d'un texte et l'usage d'une voix hors champ ne font pas partie du devis;

ATTENDU la nécessité de se doter d'un texte et d'une voix pour la production du documentaire vidéo de 20 min;

ATTENDU QUE madame Mélanie St-Laurent, directrice générale du Petit Théâtre du Nord (PTDN) et actrice, a déjà présenté la programmation des journées de la culture, des été en spectacles à titre de partenaire culturel de la MRC;

ATTENDU QUE dans l'offre de services de madame Mélanie St-Laurent, la conception et la rédaction textuelle ainsi que l'usage de sa voix hors champ s'élèvent à 1 368,21 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE les droits d'utilisation sont pour une durée de 12 mois à partir de la date de la première diffusion sur le site Web de la MRC;

ATTENDU QUE les budgets sont disponibles pour financer ce mandat et que les montants prévus à la réalisation des projets visés par l'entente de développement culturel 2014-2015 ont été reportés à 2016;

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

QUE les membres du conseil autorisent le directeur général à octroyer le mandat à madame Mélanie St-Laurent (actrice), afin qu'elle conceptualise, rédige un texte et utilise sa voix hors champ dans le cadre de l'élaboration du documentaire vidéo de 20 minutes sur le patrimoine bâti de la MRC.

QUE le montant de 1 368,21 \$ taxes incluses soit déduit du budget de 2016 de la section culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-104

OBJET : **Projet de règlement 16-02 – Responsabilités, obligations et pouvoirs – Directeur général et Secrétaire-trésorier**

Madame Odette Fillion, Conseillère substitut de la Ville de Bois-des-Filion, **donne avis d'intention** de présenter à la prochaine séance ou à une séance subséquente du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le Projet de règlement n° 16-02 afin de préciser les responsabilités, obligations et pouvoirs du Directeur général et Secrétaire-trésorier dans la foulée de la restructuration et reconfiguration organisationnelle de la MRC.

2016-05-105

OBJET : **Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de Blainville, Bois-des-Filion, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse**

ATTENDU que les municipalités de Blainville, Bois-des-Filion, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse ont présenté une demande d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soient les Règlements : Blainville #1423-10; Bois-des-Filion : #6244; Rosemère : #801-21 et #803-06; Sainte-Anne-des-Plaines : #860-61; Sainte-Thérèse : #1200-45 N.S. et 1200-44 N.S.; pour étude et approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des règlements, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement et du Document complémentaire;

ATTENDU que les modifications apportées par les présents règlements sont :

**Blainville
#1423-10**

PIIA : Règlement modifiant le Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #1423 et ses amendements afin de :

- **ASSUJETIR** la zone H-148 à des règles relatives à la production de tels plans et à leur approbation par le conseil;
- **AJOUTER** au chapitre 2, après l'article 28, à la section suivante : « Section 7.1 Zone H-148 ».

Bois-des-Filion
#6244

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #6200 et ses amendements afin de :

- **MODIFIER** le nombre d'enseignes.

Rosemère
#801-21

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #801 et ses amendements afin de :

- **MODIFIER** certaines normes réglementaires touchant l'affichage avec panneau sandwich, les normes relatives à la zone inondable 0-20 ans, les abris d'auto et les filtres de piscine.

Rosemère
#803-06

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #803 et ses amendements afin de :

- **ABROGER** l'article concernant les parties exclusives d'immeubles détenus en copropriété.

Sainte-Anne-des-Plaines
#860-61

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #860 et ses amendements afin de :

- **DIMINUER** de 5 mètres à 3 mètres, la largeur minimale d'une zone tampon à l'article 657;
- **AJOUTER** à l'article 66 du chapitre 3, une nouvelle classification d'usages pour la vente de véhicules automobiles usagés seulement, sans entreposage extérieur;
- **MODIFIER** la grille des usages et normes de la zone I203 de manière à ajouter un usage spécifiquement permis au parc industriel.

Sainte-Thérèse
#1200-45 N.S.

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #1200 N.S. et ses amendements afin de :

- **MODIFIER** les limites de la zone C-353 de manière à soustraire une partie de territoire de cette zone pour l'inclure dans la zone C-360 à être créée;
- **MODIFIER** l'annexe B (tableau des spécifications) du Règlement de zonage 1200 N.S. de manière à créer les dispositions applicables à la nouvelle zone C-360.

Sainte-Thérèse
#1200-44 N.S.

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #1200 N.S. et ses amendements afin de :

- **MODIFIER** le tableau des spécifications de la zone C-150 et ses particularités en soustrayant l'usage résidentiel H-5;
- **AUGMENTER** la hauteur minimale à 5 étages pour l'usage résidentiel H-6.

Il est proposé par

Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand

appuyé par Madame Lynn Dionne
Mairesse Ville de Rosemère

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville, Bois-des-Filion, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse, soit les Règlements : Blainville : 1423-10; Bois-des-Filion : #6244; Rosemère : #801-21 et #803-06; Sainte-Anne-des-Plaines : #860-61; Sainte-Thérèse #1200-45 N.S. et #1200-44 N.S.; soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire.

QUE le directeur général soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-106 **OBJET :** **Projet de règlement 16-03 – Modification du Schéma d'aménagement et de développement afin de modifier les dispositions réglementaires applicables pour les zones inondables identifiées dans les secteurs des rues Bellerive et Skelton, Ville de Rosemère.**

Madame Odette Filion, Conseillère substitut de la Ville de Bois-des-Filion, **donne avis d'intention** de présenter à la prochaine séance ou à une séance subséquente du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le Projet de règlement n° 16-03 afin de modifier les dispositions réglementaires applicables pour les zones inondables identifiées dans les secteurs des rues Bellerive et Skelton, Ville de Rosemère.

2016-05-107 **OBJET :** **Modification au prêt FLI – Groupe Lettra**

ATTENDU QUE Groupe Lettra se spécialise dans l'impression grand format et l'habillage de véhicules;

ATTENDU QUE l'entreprise Groupe Lettra a bénéficié d'un prêt du Fonds local d'investissement (FLI);

ATTENDU la demande de modification au prêt FLI déposée par Groupe Lettra à la MRC;

ATTENDU les mesures de gestion mises de l'avant par l'entreprise en question;

ATTENDU QUE ladite entreprise accepte les conditions reliées à la modification apportée à son prêt;

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC accepte la modification aux conditions du prêt tel que demandé par le Groupe Lettra;

QUE le conseil autorise le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom la MRC de Thérèse-De Blainville, la nouvelle offre de prêt avec le Groupe Lettra.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-108

OBJET : Aide financière compensatoire 2015-2016 pour le maintien des actifs de la Route Verte

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports attribuera une aide financière compensatoire ad hoc de 2M\$ pour soutenir le maintien des actifs de la Route verte en 2015-2016;

ATTENDU QUE cette compensation est versée pour couvrir les dépenses engagées par les MRC, les municipalités et les corporations pour les opérations visant à assurer le maintien des actifs et la pérennité de l'itinéraire de la Route verte sur leur territoire;

ATTENDU QUE ladite compensation pour l'année financière 2015-2016 est fixée à 1 414 \$ par kilomètre de piste et qu'elle s'élève à 19 587,57\$ pour la MRC de Thérèse-De Blainville (soit, 13,85 kilomètres de la Route verte);

ATTENDU QUE le ministère responsable exige la liste des travaux et des dépenses admissibles pour le maintien des actifs de la Route verte, d'une résolution du conseil de la MRC et le tout devra être transmis avant le 1^{er} juin 2016 au Directeur territorial par intérim de Laval-Mille-Îles du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE les Villes suivantes sont concernées par cette compensation financière ad hoc: Sainte-Thérèse; Blainville; Rosemère; Lorraine et Bois-des-Filion;

Il est proposé par Madame Lynn Dionne
Mairesse Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

QUE le conseil autorise le directeur général à transmettre avant le 1^{er} juin 2016 les "demandes de compensations financières pour soutenir le maintien des actifs de la Route verte en 2015-2016" telles qu'elles lui ont été adressées par les villes concernées à :

Monsieur Yves St-Laurent
Directeur territorial par intérim de Laval-Mille-Îles
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
1725, boulevard Le Corbusier
Laval (Québec) H7S 2K7

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-109

OBJET : Autorisation – Conseil de la culture des Laurentides – Mise en place d'un circuit d'ateliers d'artistes dans les sept (7) villes de la MRC pendant les journées de la culture

ATTENDU l'entente de développement culturel conclut entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour l'année 2016;

ATTENDU les trois projets retenus dans le cadre de ladite entente dont celui de « la mise en place d'un circuit d'ateliers d'artistes dans les sept (7) villes de la MRC pendant les journées de la culture de 2016»;

ATTENDU QUE ce projet donnera plus de visibilité aux artistes de la MRC et aux journées de la culture;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'entente établie avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, ce projet est évalué à 10 000 \$ et est assumé à parts égales par les deux institutions;

ATTENDU la stratégie de la MRC visant à développer des formes de partenariats avec les organismes de son territoire et de sa région de proximité;

ATTENDU QUE depuis plus de 35 ans, le Conseil de la culture des Laurentides (CCL) contribue à forger l'identité culturelle de la région des Laurentides en rassemblant, conseillant et accompagnant les artistes, artisans, travailleurs culturels, entreprises, organismes culturels, organisations municipales ou scolaires qui participent à l'essor des arts et de la culture dans les Laurentides;

ATTENDU QUE le Conseil de la culture des Laurentides (CCL) serait prêt à coordonner et prendre le mandat pour ce projet;

ATTENDU l'offre de services, au coût total de 5 000 \$, du Conseil de la culture des Laurentides;

ATTENDU QUE les sommes sont déjà prévues au budget;

ATTENDU la recommandation favorable de la Table action culture;

Il est proposé par	Madame Sylvie Surprenant Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par	Madame Madeleine Leduc Mairesse Ville de Rosemère

QUE les membres du conseil autorisent le directeur général de la MRC à octroyer ce mandat au Conseil de la culture des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-110

OBJET : Rapport synthèse des statistiques d'interventions en Sécurité incendie 2015

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil le Rapport synthèse des statistiques d'intervention en Sécurité incendie 2015.

2016-05-111

OBJET : Architecture – P25 – Octroi de Mandat

ATTENDU QUE dans le cadre du Schéma de couverture de risques, spécifiquement dans le plan de mise en œuvre, nous devons réaliser l'action # 17, *Trouver une solution afin de rendre compatible les communications entre les SSI*, et ce, dès l'an un;

ATTENDU QUE dans le cadre du Schéma de couverture de risques, spécifiquement dans le plan de mise en œuvre, nous devons réaliser l'action # 23, *Mener une étude afin de doter la MRC d'un centre de répartition secondaire dédié uniquement aux services de sécurité incendie de la MRC*;

ATTENDU QUE la MRC a fait faire une étude par une firme externe pour étudier les différentes possibilités qui s'offraient à elle;

ATTENDU QUE le conseil des maires a décidé de confier la répartition des appels incendie à la centrale d'appel CAUCA;

ATTENDU QUE le conseil des maires a décidé de rendre compatibles les communications radio avec la technologie P-25 pour ses services de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville et la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines utilisent déjà la technologie P-25, et que les Villes de Bois-des-Filion, Boisbriand et Sainte-Thérèse sont présentement à élaborer leur devis pour adhérer au système P-25 avec l'aide d'un consultant;

ATTENDU QUE le contrat et les documents en annexe signés avec CAUCA, définissent un niveau de service relatif à la répartition incendie, mais également sur les besoins en radio voix (P-25);

ATTENDU QUE la firme Origine SENC, ayant comme consultant Denis Aubé, possède l'expertise pour accompagner la MRC dans cette démarche;

ATTENDU QUE le consultant, monsieur Denis Aubé, a déjà participé à plusieurs mandats dans la région et ce dans le cadre de l'implantation de la norme P-25;

ATTENDU QUE le consultant, monsieur Denis Aubé, connaît assez bien le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU les honoraires et dépenses pour réaliser ce mandat sont estimés à un total de 12 000,00 \$, taxes applicables en sus;

Il est proposé par	Monsieur Guy Charbonneau Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par	Madame Madeleine Leduc Mairesse Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC mandate le consultant, monsieur Denis Aubé de la firme Origine SENC pour qu'il l'assiste dans l'analyse de conformité technique de l'architecture proposée par le Centre d'Appel d'Urgence Chaudières-Appalaches (CAUCA), ainsi que les besoins énoncés par la MRC. Plus précisément, la solution de console de répartition P-25 ainsi qu'une analyse de conformité des modes opérationnels, afin de s'assurer de la compréhension de ceux-ci par CAUCA;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général à financer ledit mandat à même le Fonds de développement du territoire (FDT) de la MRC pour l'exercice 2015-2016;

QUE l'offre de services de la firme Origine SENC ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-112

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par	Madame Odette Filion Conseillère substitut Ville de Bois-des-Filion
appuyé par	Monsieur Richard Perreault Maire Ville de Blainville

DE lever la présente réunion à 11 :00 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Paul Larocque, Préfet

Kamal El-Batal, Directeur général
et Secrétaire-trésorier

11 mai 2016

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2016-05-096 à 2016-05-112 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 11 mai 2016.

Émis le 11 mai 2016 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Kamal El-Batal,
Directeur général et Secrétaire-trésorier